



POSITION DU FORUM DES JEUNES EN VUE DE LA COP26

INTRODUCTION

Du 1^{er} au 12 novembre 2021, à Glasgow, se tiendra la 26^{ème} Conférence des Parties (COP26), coorganisée par la Grande-Bretagne et l'Italie. Il s'agit du Sommet annuel organisé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La COP26 a été reportée d'une année suite à la pandémie de COVID-19.

Le Forum des Jeunes organise le mandat de Délégué-e ONU pour le climat, qui permet à un-e jeune de représenter la voix des jeunes belges francophones au sein de la délégation belge à chaque COP, aux côtés de son homologue néerlandophone. Cette année, Nadège Carlier remplira ce rôle. Le présent document précise la position et les priorités que cette dernière défendra lors de la COP26.

1. LE NÉCESSAIRE REHAUSSEMENT DE L'AMBITION CLIMATIQUE

1.1. État des lieux

Le dernier rapport du GIEC¹ réaffirme que nous n'avons plus qu'une dizaine d'années avant de dépasser le quota d'émissions de gaz à effet de serre (GES) menant à une élévation des températures globales à 1,5°C. La trajectoire actuelle nous conduit vers un monde à 1,5°C en 2040, et à **au moins 2,8°C en 2100** (par rapport au niveau pré-industriel).

Les conséquences de ce réchauffement global sont dramatiques depuis plusieurs décennies, notamment pour certains pays du Sud qui en subissent déjà les conséquences. Les inondations de cet été 2021 en Belgique nous donnent un aperçu de ce qu'implique le dérèglement. Il est en effet attendu que les événements météorologiques extrêmes, tels que les pluies très abondantes ou les canicules, soient plus fréquents et plus violents. **Chaque dixième de degré compte.**

Pour limiter ce dérèglement climatique, il est impératif de réduire nos émissions de GES au plus vite. Cela implique une **réduction de notre consommation d'énergie** (sobriété énergétique), et une **décarbonation** de nos activités (laisser les combustibles fossiles dans le sol, développer les énergies renouvelables). Ces transitions doivent être mises en œuvre au niveau global, à l'échelle du problème. Si la coopération internationale est nécessaire, cela ne dédouane en aucun cas les États, ni les entités fédérées et les communes belges, de leurs responsabilités².

Par ailleurs, l'effondrement actuel de la **biodiversité** ne saurait être ignoré en ce que le dérèglement climatique en est en partie responsable, que les causes à la racine des deux crises sont similaires (logiques de consommation excessive), et que la biodiversité est un allié de taille pour s'adapter aux conséquences des dérèglements climatiques.

1. Rapport du GIEC, Changements climatiques 2021: les éléments scientifiques, à consulter ici: <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>. Ce rapport du groupe de travail I - Climate change 2021: The Physical Science, est la première des quatre contributions au sixième rapport d'évaluation du GIEC.

2. Ces dernières années, différents États ont été attaqués en justice pour inaction climatique. En Belgique notamment, en juin 2021, le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'État fédéral et les trois Régions pour leur politique climatique négligente, dans le cadre du procès connu comme "L'Affaire Climat". Le verdict complet peut être consulté sur le site internet de l'Affaire Climat: <https://affaire-climat.be/>

1.2. Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN)

L'Accord de Paris exige que les États remettent leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN) tous les 5 ans, affichant chaque fois une ambition augmentée. Ce document reprend les objectifs climatiques rehaussés des États, les moyens mis en œuvre pour y arriver et pour s'adapter aux conséquences du réchauffement. Avant d'aborder le contenu des CDN, nous soulignons que **ce cycle d'augmentation de l'ambition doit rester d'une durée de 5 ans** pour toutes les Parties. En effet, l'objectif d'un cycle commun est de faire un état des lieux régulier en additionnant les ambitions des toutes les Parties. Si elles remettent leur CDN à des moments différents, la comparaison est rendue impossible, ainsi que l'évaluation des progrès. Certaines Parties souhaiteraient pouvoir remettre leur CDN en fonction de leur agenda propre, ce qui nous semble inapproprié et contre-productif.

Dans leur ensemble, les CDN ne sont pas à la hauteur de l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir tout faire pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Au niveau global, si les Parties mettent effectivement en œuvre leur CDN (ce qui est loin d'être acquis), nous nous dirigeons vers une augmentation de minimum 2,8°C des températures globales. Lors de la COP26, nous attendons de la Belgique qu'elle prenne une position de **leader de l'ambition** et fasse usage de la **diplomatie** pour pousser les autres Parties à augmenter la leur.

Cette dernière recommandation ne fonctionne que si la Belgique elle-même affiche une CDN suffisamment ambitieuse, et à la hauteur de l'objectif. D'après les dernières données scientifiques, cela implique une **diminution de 65% des GES d'ici à 2030**, alors que la Belgique n'est aujourd'hui officiellement engagée qu'à une réduction de 40%. Ce chiffre est bien entendu voué à évoluer suite aux derniers engagements européens (-55% en 2030)³.

En outre, quel que soit l'objectif adopté au niveau Belge, il doit être réparti entre les trois Régions et le pouvoir fédéral, c'est ce qu'on appelle la **“répartition de la charge”**. Sachant que le dernier accord à cet égard a expiré le 31 décembre 2020, il est urgent que les entités s'accordent avant la COP26 sur cette répartition des objectifs⁴. Cette absence d'accord est directement liée à un **problème général de concertation intra-belge et de gouvernance climatique belge**, lesquelles sont largement dysfonctionnelles. Selon une recommandation de la Coalition Climat, la meilleure piste à cet égard reste l'adoption d'une loi climat sérieuse, qui alloue des budgets carbone très précis pour chaque entité, chaque secteur, et chaque année. Ces budgets carbone sont monitorés et font l'objet d'une évaluation scientifique indépendante annuelle et d'un débat démocratique au Parlement (par l'instauration d'un jour climat par exemple)⁵.

Dans le même ordre d'idée, le Plan National Énergie Climat (**PNEC**) qui détaille les mesures belges pour atteindre l'objectif européen, ne constitue aujourd'hui qu'une addition de plans régionaux sans cohérence. Sa révision en 2023 devrait impérativement être opérée dans un réel effort de collaboration.

2. LA PARTICIPATION DES JEUNES

2.1. Une participation effective

Les jeunes sont concerné·e·s et inquiet·ète·s par le dérèglement climatique, et sont **activement demandeurs·euses de mesures ambitieuses** pour le combattre. En effet, les jeunes sont descendu·e·s très régulièrement dans les rues et ce au prix de leur éducation, notamment au cours des grèves scolaires de 2019. Le Forum des Jeunes, anciennement Conseil de la Jeunesse, a publié un Avis officiel en 2019, intitulé **“les jeunes se bougent pour le climat et sont porteurs de changement”**⁶. Parmi les plus de 600 jeunes interrogé·e·s dans le cadre de cet avis, 83% des répondant·e·s estimaient alors que le climat est une priorité. Plus récemment, une étude indiquait un niveau d'éco-anxiété très important chez les jeunes à travers le monde⁷.

3. En juin 2021, l'Union européenne a adopté la feuille de route “Fit for 55”, qui fixe un objectif de 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

4. La répartition de la charge est également appelée le “burden sharing”, il s'agit de la répartition des objectifs climatiques imposés à la Belgique entre les différentes entités. Celles-ci doivent dégager un nouvel accord sur la répartition de la charge avant le début de la COP26. À ce jour, cet accord n'a toujours pas été trouvé.

5. Coalition Climat, Recommandations pour la Conférence climat de Glasgow (COP26), octobre 2021, disponible sur le site internet de la Coalition Climat: <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/Recommandations%20COP26%20Coalition%20Climat.pdf>

6. Forum des Jeunes, Avis officiel, Les jeunes se bougent pour le climat et sont porteurs de changement (2019), disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://conseildelajeunesse.be/wp-content/uploads/2019/09/Avis-officiel-Climat.pdf>

7. 60 % des jeunes sont « très » voire « extrêmement » inquiets du changement climatique. “45 % estiment même que cette inquiétude a des répercussions négatives dans leur vie quotidienne. Et plus ils vivent dans des pays du Sud, plus pauvres et plus exposés au changement climatique, plus ce sentiment est fort.” Source: Astier M., Les jeunes sont terrifiés par la crise climatique... et l'inaction des gouvernants, Reporterre, 16/09/2021, disponible sur le site internet de Reporterre: <https://reporterre.net/Les-jeunes-sont-terrifies-par-la-crise-climatique-Et-l-inaction-des-gouvernants>

Donc, les jeunes se bougent énormément, mais un sentiment de frustration s'installe à l'égard des pouvoirs politiques, à mesure que ces demandes sont généralement suivies d'une validation de principe mais de très peu d'actions. Les **jeunes se sentent démunis par rapport à ces crises ainsi que par l'absence d'action politique**. Greta Tunberg le soulignait encore à Milan lors de son discours à la pré-COP dans lequel elle qualifiait de "blablabla" les discours politiques au sujet du climat.

Nous, les jeunes, demandons d'être non seulement entendu·e·s mais activement écouté·e·s. Nous souhaitons être impliqué·e·s dans les prises de décision qui nous concernent directement, comme c'est le cas des mesures en faveur du climat, dont l'insuffisance hypothèque notre avenir. Plus précisément, nous demandons une participation effective des jeunes, il faut éviter à tout prix que la participation ne soit qu'un alibi démocratique, une façon de « faire comme si » alors que les décisions sont déjà prises ou seront prises sans tenir compte de l'avis des jeunes⁸.

Un réel processus participatif

Le Forum des Jeunes plaide pour une garantie d'expression et de participation des jeunes aux processus décisionnels qui les concernent via la prise en compte de leur opinion dans toutes les phases de décision⁹. La mise en place de tels processus participatifs suppose toutefois une certaine qualité d'interaction et un réel dialogue. Renforcer la participation et la co-construction, c'est créer des conditions favorables au dialogue entre jeunes et élu·e·s du monde politique.

Trop souvent, est qualifié de *participatif* un événement qui consulte les jeunes sans toutefois leur donner les moyens réels pour participer de manière qualitative. C'est le cas quand on met face à face une personnalité politique préparée d'une part, et des jeunes qui n'ont pas reçu d'information de l'autre, dans l'espoir que ces derniers·ères disposent d'un plaidoyer précis en toute circonstance. Ce genre de dispositif est chronophage, inégalitaire et produit rarement un quelconque résultat.

Au contraire, nous sommes d'avis qu'un processus participatif doit être pensé de sorte que les jeunes puissent apporter une réelle plus-value. Les critères indispensables pour que ce processus soit fructueux sont nombreux: il faut que les jeunes aient eu l'information, la possibilité de participer ou pas, de ne pas être instrumentalisés, etc¹⁰. De plus, la consultation doit porter sur un sujet précis, sur lequel les jeunes peuvent fournir une vision spécifique. Dans le cas d'un échange avec une personnalité politique, les jeunes doivent avoir été préparé·e·s à la consultation en recevant les bases factuelles adéquates (éviter les inégalités d'informations) suffisamment à l'avance. L'échange doit être constructif, dirigé vers une finalité concrète, et être effectivement bilatéral.

Enfin, un processus n'est réellement participatif que s'il produit des résultats et que les demandes des jeunes font effectivement l'objet d'un suivi et d'une traduction dans les politiques publiques. Durant la COP26, Nadège Carlier participera à un side-event organisé par la Région wallonne au sujet de la participation citoyenne, au cours duquel elle aura l'occasion de réitérer ces exigences.

2.2. Le besoin d'être bien informé·e

Afin de fournir aux jeunes les outils pour comprendre le fonctionnement de la COP26, la Team Environnement du Forum des Jeunes s'est intéressée de près aux enjeux climatiques et a lancé le projet [Ramène la COP à la maison](#)¹¹. Dans le cadre de ce projet, une campagne a été créée sur les réseaux sociaux afin d'informer les jeunes sur les points clés des négociations lors de la COP 26 et des différents enjeux qui en découlent. Cette campagne, intitulée #INFOCOP, prend la forme de 6 capsules vidéos et 6 fiches informatives à visionner sur [les réseaux](#)¹² et le [site internet](#) du Forum des Jeunes¹³.

Le Forum des Jeunes consulte également régulièrement les jeunes sur différents sujets afin de faire remonter leur voix et la porter auprès du monde politique.

8. CODE, Étude La participation des enfants, parlons-en! (2020), disponible sur le site internet de la CODE: http://www.lacode.be/IMG/pdf/ETUDE_La_participation_des_enfants_parlons-en_2020-2.pdf

9. Forum des Jeunes, Avis officiel, Les jeunes se bougent pour le climat et sont porteurs de changement (2019), disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://conseildelajeunesse.be/wp-content/uploads/2019/09/Avis-officiel-Climat.pdf>

10. CODE, Étude La participation des enfants, parlons-en! (2020), disponible sur le site internet de la CODE: http://www.lacode.be/IMG/pdf/ETUDE_La_participation_des_enfants_parlons-en_2020-2.pdf

11. Ramène la COP à la maison, disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://forumdesjeunes.be/actualites/ramene-la-cop-a-la-maison/>

12. La vidéo, Qu'est-ce qu'il va se passer à la COP et pourquoi c'est important ?, est à visionner sur la page Facebook du Forum des Jeunes: <https://www.facebook.com/forumdesjeunes.be/videos/390568192780213>

13. Campagne #INFOCOP, disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://forumdesjeunes.be/actualites/campagne-infocop/>

3. LIEN ENTRE CRISE CLIMATIQUE ET DROITS HUMAINS

Le lien entre la **crise climatique et les droits humains** est désormais bien établi. Il a été démontré que les impacts climatiques exacerbent les inégalités préexistantes et les problèmes liés aux droits humains tels que la pauvreté, le bien-être, l'inégalité des richesses, les relations entre les sexes, etc. et qu'ils touchent plus durement les groupes vulnérables. C'est pourquoi un groupe d'étudiant·e·s des îles du Pacifique, l'une des régions les plus touchées par la catastrophe climatique, a lancé d'initiative la campagne [World's Youth for Climate Justice](#)¹⁴. Celle-ci vise à introduire une demande d'avis consultatif auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des États membres en matière de climat, afin de clarifier les liens entre climat et droits fondamentaux. En ce sens, les délégué·e·s ONU belges ont organisé un side-event lors du Haut Forum Politique pour le développement durable, en juillet 2020¹⁵.

Nous poursuivrons ces efforts au cours de la COP26 en participant également à un side-event sur le sujet à Glasgow. Nous demandons à la Belgique de soutenir la campagne et d'user de la diplomatie, lors de la COP26, pour convaincre d'autres pays à faire de même. Nous demandons également à ce que la Belgique vote lors de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies (2022) en faveur d'une résolution visant à demander un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice.

4. DOSSIERS SECTORIELS DE LA COP26

Les négociations qui se dérouleront entre les Parties à la COP26 portent sur une série de sujets qu'il ne nous est pas possible d'analyser en profondeur dans le présent document. Seuls les éléments les plus saillants sont listés, mais une position plus complète est disponible dans les avis du [CFDD](#)¹⁶ et de la [Coalition climat](#)¹⁷. Le Forum des Jeunes fait partie de ces deux instances et a activement participé à la rédaction de ces deux avis.

4.1. Financement international

Les Parties se sont engagées, lors de la COP15 de Copenhague (2009), à rassembler 100 milliards de dollars par an d'ici à 2025 pour le financement international, afin d'aider les pays du Sud à financer leur transition. Au niveau global, cet objectif n'est aujourd'hui pas atteint. Nous demandons à la Belgique de reconnaître ce déficit et de réaffirmer l'importance d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars. Cet objectif devrait aussi s'accompagner d'un plan d'action précisant comment il sera atteint, notamment en trouvant des sources de financement innovantes.

Par ailleurs, à son niveau, la Belgique elle-même n'a plus d'engagement en termes de financement climat international depuis le 31 décembre 2020. Il est donc urgent qu'un nouvel accord soit trouvé. Selon les calculs effectués par le CNCD-11.11.11 sur base des capacités financières de notre pays et de notre degré de responsabilité, il ressort qu'une contribution équitable belge atteindrait au moins 500 millions €/an et serait additionnelle au budget de coopération au développement¹⁸.

4.2. Article 6

L'Article 6 prévoit la mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre entre les pays qui en émettraient trop et ceux qui en émettent moins. Le but de cet article est de s'assurer que chaque pays peut diminuer ses émissions à son rythme et de manière équitable tout en gardant à l'esprit l'urgence climatique. Il prévoit un système de marchés carbone, mais également des démarches non-fondées sur le marché.

14. Plus d'informations disponible sur le site internet de la campagne : <https://www.wy4cj.org/>

15. La vidéo de l'évènement "Climate change and human rights: youth-led initiative to request an International Court of Justice Advisory Opinion" est à visionner sur la page Facebook du Forum des Jeunes: <https://www.facebook.com/forumdesjeunes.be/videos/242405834121503>

16. Conseil Fédéral de Développement durable (CFDD), Avis en préparation à la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP26), septembre 2021, disponible sur le site internet du CFDD: <https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2021a13f.pdf>

17. Coalition Climat, Recommandations pour la Conférence climat de Glasgow (COP26), octobre 2021, disponible sur le site internet de la Coalition Climat: <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/Recommandations%20COP26%20Coalition%20Climat.pdf>

18. CNCD 11.11.11, Financement climat: la Belgique doit payer sa juste part, disponible sur le site internet du CNCD: <https://www.cncd.be/-financement-climat->

Marchés carbone

Sur ces marchés, des échanges de crédits carbone (des quantités de gaz à effet de serre qu'un pays peut émettre) ont lieu entre des pays qui émettent trop de gaz à effet de serre et des pays qui en émettent moins¹⁹. Après l'échec des négociations sur ce point à Madrid (COP 25), une pression s'exerce pour qu'un accord soit trouvé cette année. Toutefois, selon les recommandations de la Coalition Climat, les marchés carbone ne sont pas nécessaires pour mettre en œuvre dès maintenant les engagements de l'Accord de Paris : les pays doivent réduire immédiatement leurs émissions nationales. De nombreux effets pervers sont à prendre en compte, c'est pourquoi la Coalition Climat conseille de ne pas agir dans la précipitation : de mauvaises règles peuvent faire plus de mal que de bien en termes de protection du climat²⁰. De ce fait, nous demandons à la Belgique de tenir une position stricte et nous appelons **au respect des principes de San José**²¹, dont la Belgique est signataire.

De plus, nous attirons l'attention sur le principe de compensation carbone qui peut être particulièrement problématique pour le secteur des terres²². Nous revenons sur ce point plus précisément dans la partie *agriculture* de ce document.

Coopération non basée sur les marchés

Nous rappelons que l'Article 6 de l'Accord de Paris contient un paragraphe 8 qui met l'accent sur les coopérations entre États qui ne sont pas basées sur le marché, comme les transferts de technologie. Nous invitons la Belgique à renforcer ces mécanismes et augmenter ses financements à ces initiatives.

4.3. Agriculture

En 2020, les Délégué·e·s ONU pour le climat et le développement durable du Forum des Jeunes ont informé et consulté les jeunes sur les enjeux liés à l'alimentation. Le fruit de ce travail et les recommandations en la matière sont contenus dans l'avis officiel "[Alimentation durable: cueillir pleinement l'envie de transition alimentaire des Jeunes](#)"²³.

Nous continuons à porter cette parole au niveau international, en attirant l'attention de la Belgique sur le secteur capital qu'est l'agriculture, tant pour l'atténuation du changement climatique que pour l'adaptation à ses conséquences. En effet, l'agriculture représente plus de **25%** des émissions de GES au niveau global et elle est la première cause de destruction de la biodiversité. En retour, les conséquences des crises environnementales se font sentir très cruellement sur les récoltes et la sécurité alimentaire.

Comme évoqué plus haut, le système de compensation carbone peut s'avérer particulièrement problématique pour le secteur des terres. En effet, le carbone séquestré dans les sols et les arbres est souvent utilisé pour compenser d'autres émissions de gaz à effets de serre²⁴, ce qui risque de nuire aux agriculteurs en restreignant leur autonomie et en les incitant à adopter des pratiques agricoles spécifiques. Ce type de projets accroît également la financiarisation des terres, et avec celle-ci les risques d'accaparement²⁵. Nous demandons à la Belgique d'adopter une position protectrice à l'égard de ces terres, pour éviter leur marchandisation, en ne favorisant aucun marché carbone ou projet de compensation utilisant des crédits basés sur les terres. Au niveau international, les pays doivent exclure le secteur des terres des marchés carbone prévus dans l'Article 6 de l'Accord de Paris.

19. Notons qu'un gouvernement qui souhaite vendre son excédent doit présenter une Contribution Déterminée Nationale qui entraîne une réduction des émissions plus importante qu'une trajectoire qui limite le réchauffement climatique à 1,5°. Cependant, la grande majorité des CDN actuels ne répondent pas à cette exigence. Source: Coalition Climat, Recommandations pour la Conférence climat de Glasgow (COP26), octobre 2021, disponible sur le site internet de la Coalition Climat: <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/Recommandations%20COP26%20Coalition%20Climat.pdf>

20. Coalition Climat, Recommandations pour la Conférence climat de Glasgow (COP26), octobre 2021, p.7-8, disponible sur le site internet de la Coalition Climat: <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/Recommandations%20COP26%20Coalition%20Climat.pdf>

21. Un résumé de ces principes est proposé dans l'avis du CFDD (p.6) disponible sur le site internet du CFDD: <https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2021a13f.pdf>

22. Les projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole, en particulier ceux visant à accroître la séquestration du carbone dans les sols, sont de plus en plus liés à des mécanismes de compensation carbone. Source: <https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2020/11/Marches-carbone-agricoles.pdf>

23. Forum des Jeunes, Avis officiel, Alimentation durable: cueillir pleinement l'envie de transition alimentaire des jeunes (2021), disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2021/04/Avis-Alimentation-durable-FINAL.pdf>

24. On entend très fréquemment qu'il est possible de compenser ses émissions par la plantation d'arbres, notamment pour les vols en avion par exemple.

25. Carbon Market Watch, Marchés carbone agricoles, Compensation carbone: fausse solution pour un vrai problème? (2020), disponible sur le site internet de Carbon Market Watch: <https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2020/11/Marches-carbone-agricoles.pdf>

La COP26 devrait également voir atterrir le processus Koronivia Joint Work on Agriculture (KJWA)²⁶. Ce processus a permis, depuis 2017, l'organisation d'une série de workshops et la rédaction de rapports (sur la gestion de l'eau, des sols, des nutriments, etc.). C'est désormais à la COP, en tant qu'instance décisionnelle, de se saisir de ces travaux et d'éventuellement décider d'un plan d'action transformatif au niveau global. Nous préconisons à la Belgique d'user de la diplomatie pour promouvoir l'adoption d'un tel plan d'action, avec une attention particulière aux besoins des pays du Sud.

Au niveau national, la Belgique devrait tenir compte de l'importance des systèmes alimentaires dans ses propres politiques. Inévitablement, la Belgique devrait s'engager sur la voie d'une agriculture radicalement plus durable, notamment dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-27 et de son application en Belgique (Plan Stratégiques Nationaux relevant de la PAC)²⁷.

26. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) est une décision historique prise au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui reconnaît le potentiel unique de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. <https://www.fao.org/koronivia/fr/>

27. Une demande dans ce sens est faite dans l'Avis officiel, Forum des Jeunes, Avis officiel, Alimentation durable: cueillir pleinement l'envie de transition alimentaire des jeunes (2021), disponible sur le site internet du Forum des Jeunes: <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2021/04/Avis-Alimentation-durable-FINAL.pdf>

NOS DEMANDES CONCRÈTES

En vue de la COP26, nous demandons à la Belgique de se positionner comme leader de l'ambition et de faire preuve de cohérence dans les positions défendues.

Concrètement, nous demandons de:

1. Relève de l'ambition climatique

- De tenir compte des dernières données scientifiques et d'augmenter l'ambition nationale à -65% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030;
- De s'accorder avant le début de la COP26 sur une répartition de la charge puisque le dernier accord a expiré le 31 décembre 2020. Cet accord doit être équitable et conduire chaque entité à réduire substantiellement ses émissions;
- D'améliorer la gouvernance climatique et la concertation intra-belge en travaillant sur l'élaboration d'une loi climat sérieuse;
- De mettre en place une réelle coordination intra-belge, dans le cadre de la révision du Plan National Énergie Climat d'ici 2030, permettant un plan cohérent et ambitieux, plutôt qu'une lasagne de mesures prises à différents niveaux de pouvoir.

Dans le cadre de la COP26:

- Se positionner en faveur d'un maintien du cycle des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour une durée de 5 ans pour toutes les Parties, afin de pouvoir comparer les CDN et rendre possible les états des lieux;
- User de la diplomatie pour augmenter l'ambition globale des autres Parties.

2. La participation de la jeunesse

- Se mettre en action et mettre en oeuvre des mesures ambitieuses, telles que demandées par les jeunes;
- Garantir l'expression et la participation des jeunes aux processus décisionnels qui les concernent via la prise en compte de leur opinion dans toutes les phases de décision;
- Réunir les conditions pour favoriser une participation qualitative et effective des jeunes.

3. Liens entre crise climatique et droits de l'Homme

- Soutenir la campagne World's Youth for Climate Justice et user de la diplomatie, lors de la COP26, pour convaincre d'autres pays de faire de même;
- Voter en faveur d'une résolution, lors de la 77ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, pour demander un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice sur les obligations étatiques en matière de Droits de l'Homme et crise climatique.

4. Dossiers sectoriels de la COP26

- Financement international:
 - Reconnaître le déficit global et trouver un accord belge pour un nouvel engagement de financement international à hauteur de 500 millions €/an, qui serait additionnel au budget de coopération au développement.
- Article 6:
 - Soutenir une position stricte quant à la mise en œuvre des marchés carbone, en respectant les principes de San José, dont la Belgique est signataire;
 - Dans le cadre de l'article 6.8, soutenir le renforcement des financements aux mécanismes non-basés sur le marché.
- Agriculture:
 - Adopter une position protectrice à l'égard du secteur des terres, pour éviter leur marchandisation, en ne favorisant aucun marché carbone ou projet de compensation utilisant des crédits basés sur les terres;
 - Au niveau international, exclure le secteur des terres des marchés carbone prévus dans l'Article 6 de l'Accord de Paris;
 - Se positionner en faveur d'un plan d'action concret sur base des travaux de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;
 - Au niveau national, s'engager sur la voie d'une agriculture durable, notamment dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027 et de son application en Belgique (Plan Stratégiques Nationaux relevant de la PAC).

**CETTE POSITION SERA PORTÉE À LA COP26 PAR NADÈGE CARLIER,
DÉLÉGUÉE ONU POUR LE CLIMAT DU FORUM DANS JEUNES.
CONTACT: CLIMATE.UN@FORUMDESJEUNES.BE**

